

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2337

présenté par
Mme Pochon

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	20 000 000	0
Sécurité et éducation routières	0	20 000 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

De nombreux territoires ont de réels besoins en matière de rénovation énergétique et reconstruction à neuf de leur caserne de gendarmerie. Si un grand plan d'investissement pour la création de nouvelles brigades de gendarmerie a été annoncé dans les territoires ruraux, de nombreuses casernes

vétustes ont également besoin d'être remplacées ou rénovées dans les prochaines années afin que les gendarmes travaillent et soient hébergés dans les meilleures conditions.

En Drôme, plusieurs casernes de gendarmerie, avec les logements attenants, à La Chapelle-en-Vercors, Lus-la-Croix-Haute, Nyons ou encore Bourdeaux, pour citer que quelques unes d'entre elles -, ont besoin d'importantes rénovations, et pourtant faute de moyens financiers de l'Etat, les travaux ne peuvent commencer, poussant les gendarmes à chercher des financements annexes.

Les petites gendarmeries dans les secteurs les plus ruraux sont déjà celles devant faire face à une désaffectation des services publics. Leur présence effective sur les territoires ruraux et enclavés est une impérieuse nécessité, car ils et elles sont celles et ceux qui permettent de faire appliquer la promesse et la présence Républicaine, indispensables dans ces territoires parfois reculés ; et par exemple, de lutter au mieux contre les violences faites aux femmes, qui est un véritable fléau dans les territoires ruraux. Or, les casernes restantes ne répondent plus aux normes actuelles de confort et de sécurité, avec un impact sur les conditions de travail et de vie des gendarmes et de leurs familles ; et donc sur l'attractivité de ces affectations pour les gendarmes.

Cet amendement procède au mouvement de crédits suivant : il abonde le programme 152 « Gendarmerie nationale » à hauteur de 20 millions d'euros ; il minore l'action n°02 « Démarches interministérielles et communication » du programme 207 « Sécurité et éducation routières » à hauteur de 20 millions d'euros. Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires de l'Assemblée nationale. Nous demandons évidemment au Gouvernement de lever le gage.